

AFFAIRE N° 14. - Approbation du marché de gré à gré à passer avec les ENTREPRISES REUNIONNAISES, en vue de la construction de la MAIRIE de SAINT-FRANCOIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons procédé le 22 JANVIER dernier à l'adjudication relative à la réalisation des travaux de construction de la MAIRIE de SAINT-FRANCOIS.

Cette adjudication ayant été infructueuse, aucun soumissionnaire ne s'étant présenté, nous nous sommes adressés à plusieurs entreprises de nous présenter leurs offres.

Les ENTREPRISES REUNIONNAISES ont offert alors d'exécuter les travaux pour un montant de 19 648 179 Frs CFA

Les honoraires s'élèvent à 835 927 Frs CFA
20 484 106 Frs CFA

Le financement pourrait s'établir de la manière suivante :

- une subvention de l'Etat (Ministère des D.O.M.) 3 650 000 Frs CFA
- un emprunt C.R.C.A.M. 20 000 000 Frs CFA
23 650 000 Frs CFA

Je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à traiter de gré à gré avec les ENTREPRISES REUNIONNAISES.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*

Affaire
Saint-Denis, le 03 Mars 1971
Son Altesse
le Secrétaire Général
signé: Ph. Kessler
Son copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
M.C. Dubou